



# Benin

Les eaux côtières du Bénin sont traversées par le West African Gas Pipeline qui part du Nigeria jusqu'à Takoradi au Ghana.

La question de la gestion transfrontalière de la dynamique du trait de côte entre le Togo et le Bénin est également un sujet important, compte tenu de l'extrême sensibilité des systèmes littoraux depuis Aného au Togo jusqu'à Grand Popo au Bénin, et des implications de la mobilité du trait de côte qui doivent être évaluées de manière concertée.

Une harmonisation est en cours en ce qui concerne le zonage et la sectorisation du littoral béninois. Les limites des secteurs vont rester identiques mais les grandes zones définies dans le SDLAO vont être harmonisées avec la nomenclature utilisée au Bénin et issue du Schéma Directeur d'Aménagement du Littoral : Zone ouest (BJ1-a et BJ1-b), Zone centre-ouest (BJ1c et BJ2a), Zone centre-est (BJ2-b, BJ2-c et BJ2-d) et la Zone est (BJ2-e).

### BJ1 BENIN ZONE OUEST

		AGRICULTURE & TOURISME	
BJ1-a	172 - FRONTIERE DU TOGO – GRAND POPO		
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>			
<b>Diagnostic</b>	Terrasses étroites en position quasi insulaire bordées par lagunes et chenaux continus. Cocoteraie densément occupée en îlots séparés par des bandes à habitat moins dense. Route goudronnée axiale à l'écart de la plage, mais localement trop proche.		
<b>Dynamique</b>	Plages et formations sableuses très instables et dynamiques. Formation de barres sur l'avant plage et dédoublement du cordon.  Jusqu'à Grand Popo : Cette zone en équilibre dynamique subit des fluctuations saisonnières moyennes d'environ 25 mètres. Cette valeur peut atteindre en cas de tempête exceptionnelle 60 mètres. Des tendances réelles à l'érosion se font sentir à certains endroits.  De Grand Popo à la frontière : cette portion du littoral a connu une forte érosion par le passé, puis une tendance à l'engraissement entre 1985 et 1990 et ensuite une tendance à un équilibre dynamique depuis cette période (Diagnostic National Bénin).		
<b>Enjeux</b>	Sécurité des populations quasiment installées sur la plage. Densification de l'occupation prévisible avec enjeux correspondants. Bâti, infrastructures et populations du site de Grand Popo exposées à terme.  Certaines sections routières trop proches des plages.		
<b>Actions</b>	Suivi de l'évolution du système côtier. Localisation en retrait de la plage des nouvelles constructions à limiter. Plan de prévention des risques inondation / submersion à établir. Préservation des espaces naturels en arrière des chenaux parallèles à la côte.		
<b>Priorité</b>	<b>Très élevée</b>	<b>Suivi-observation</b>	<b>Intensif et Régulier</b>
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>			
<b>Evolution enjeux</b>	Réhabilitation de la route nationale inter Etats Cotonou – Hillacondji. Construction d'un parking automobile sur la plage. Hôtel Millenium 4 de haut standing construit à Grand Popo. Pipeline de gaz. Développement important du maraichage.		
<b>Protection côtes</b>	Phase de démarrage d'une protection de la côte par des enrochements. Des études d'impact environnemental sont en cours afin que les zones Aného-Sanvi Codji (Togo) et Hillacondji-Grand Popo (Bénin) puissent être protégées simultanément et de manière intégrée.		
<b>Priorité</b>	<b>Très élevée</b>	<b>Suivi – Observation</b>	<b>Intensif et Régulier</b>
<b>Aire protégée</b>	OUI	<b>Aléas</b>	Intensification du phénomène d'érosion affectant Hillacondji et Agoué (10 à 14m par an), dans une zone considérée comme une langue de terre entre la mer et la frontière du Togo et menaçant les infrastructures routières puis phénomène d'équilibre dynamique entre Agoué et Grand-Popo.

<b>Réserve de biosphère transfrontalière du Delta du Mono (proposée)</b>	TG1-e	BJ1-a-b
WDPA ID : inexistant		
Un projet soutenu par la GIZ permet actuellement au Togo et au Bénin d'envisager l'inscription du delta du Mono dans le réseau mondial des réserves de biosphère de l'UNESCO avant 2019. Elle dispose d'un plan de gestion simplifiée élaboré en septembre 2016.		

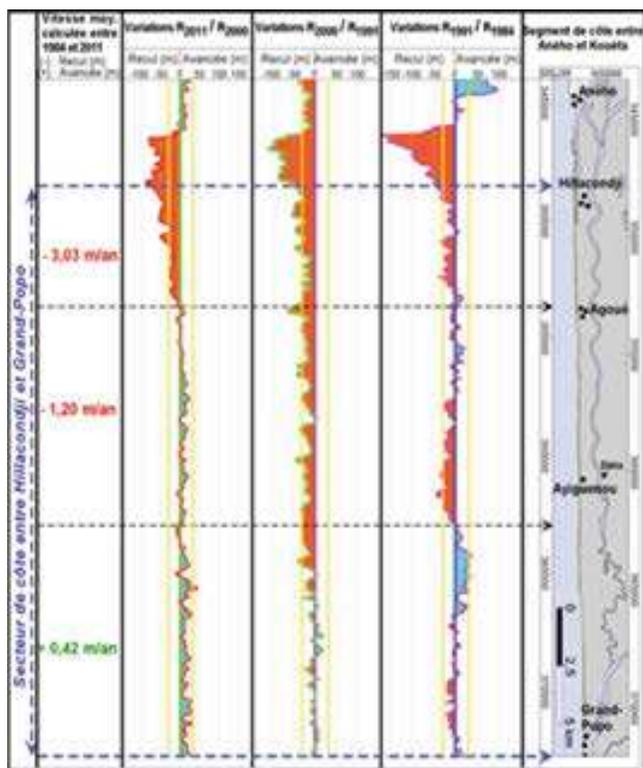
<b>Site Ramsar Transfrontalier du Chenal Gbaga (proposée)</b>	TG1-e	BJ1-a
WDPA ID : inexistant		
Une initiative d'inscription du Chenal Gbaga au réseau des zones humides d'importance internationale a été initié en 2014 avec l'élaboration de première version de Fiches de renseignements Ramsar pour les parties togolaises et béninoise du site.		



Forte érosion sur le lido de Grand Popo (source antenne nationale MOLOA du Bénin)



Situation du lido de Grand Popo (source antenne nationale MOLOA du Bénin)



A la frontière du Togo le recul du trait de côte atteint une vitesse de plus de 3m/an (source antenne nationale MOLOA du Bénin)



La lagune d'Hillacondji au Nord du lido de Grand Popo (source antenne nationale MOLOA du Bénin)

RURAL & ENVIRONNEMENT	
BJ1-b	173 - LAGUNES ESTUARIENNES DU MONO ET DU KOUFFO
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>	
<b>Diagnostic</b>	Vaste complexe de chenaux, lagunes, zones humides, milieux eaux douces et saumâtres. Systèmes hydriques connectés en saison des crues du Mono et du Kouffo. Cordon littoral localement très étroit, interrompu en deux points, exutoire final du Kouffo et ses lagunes. Localement habitat rural en situation de risque élevé. La dynamique de l'embouchure dite de la « Bouche du Roi » a été fortement affectée par la mise en place du barrage de Nangbéto sur le Mono en 1987.
<b>Dynamique</b>	Secteur tout à fait instable en dynamique fluvio-marine :  A l'embouchure du fleuve Mono appelée « LA BOUCHE DU ROY », le débouché du fleuve sur la mer a subi des évolutions morphologiques complexes et se déplace sur plus d'une dizaine de kilomètres entre Avlo et Djondji. La situation s'est beaucoup dégradée depuis 1990 avec la mise en exploitation du barrage de <b>NANGBETO</b> et de fortes érosions se sont développées pendant la période des crues ; elles ont emporté plusieurs habitations et installations. En Août 1999, le village de Djondji a été touché après l'engloutissement du village de Docloboé les années antérieures. Cette dégradation se poursuit depuis 2000 (source étude de cas).

<b>Enjeux</b>	Risques élevés (Inondation-submersion) pour les quelques petits villages. Nœud important du système fluviomarin côtier d'intérêt biologique indéniable.		
<b>Action</b>	Suivi de l'évolution du système côtier fluviomarin. Sécurisation des populations et habitats à risques (aléa submersion / inondation eaux continentales et surcotes de tempête – conjonction des deux) et limitation absolue de toute installation dans les zones dynamiques. Mesures de préservation et conservation de cet ensemble de zones humides unique.		
<b>Priorité</b>	Très élevée	Suivi-observation	Intensif et Régulier
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>			
<b>Evolution enjeux</b>	Réhabilitation de la Route nationale 1 Hillacondji – Cotonou ; Pipeline gaz		
<b>Protection côtes</b>	Ouverture périodique de la Bouche du Roi par le gouvernement		
<b>Priorité</b>	Très élevée	Suivi – Observation	Intensif et Régulier
<b>Aire protégée</b>	OUI	<b>Aléas</b>	Pas de changements (poursuite de l'évolution morphodynamique due à la mobilité de l'embouchure Bouche du Roi)

<b>Site Ramsar de la Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé</b>	BJ1-b / c
<a href="#">ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1BJ001 – 1017 / WDPA ID : 220056</a>	
Le site Ramsar de la Basse Vallée du Couffo, Lagune Côtière, Chenal Aho, Lac Ahémé a été désigné comme étant une zone humide d'importance internationale / site Ramsar le 20 janvier 2001 (47 500 ha), les délimitations ne sont pas disponibles dans WDPA.	



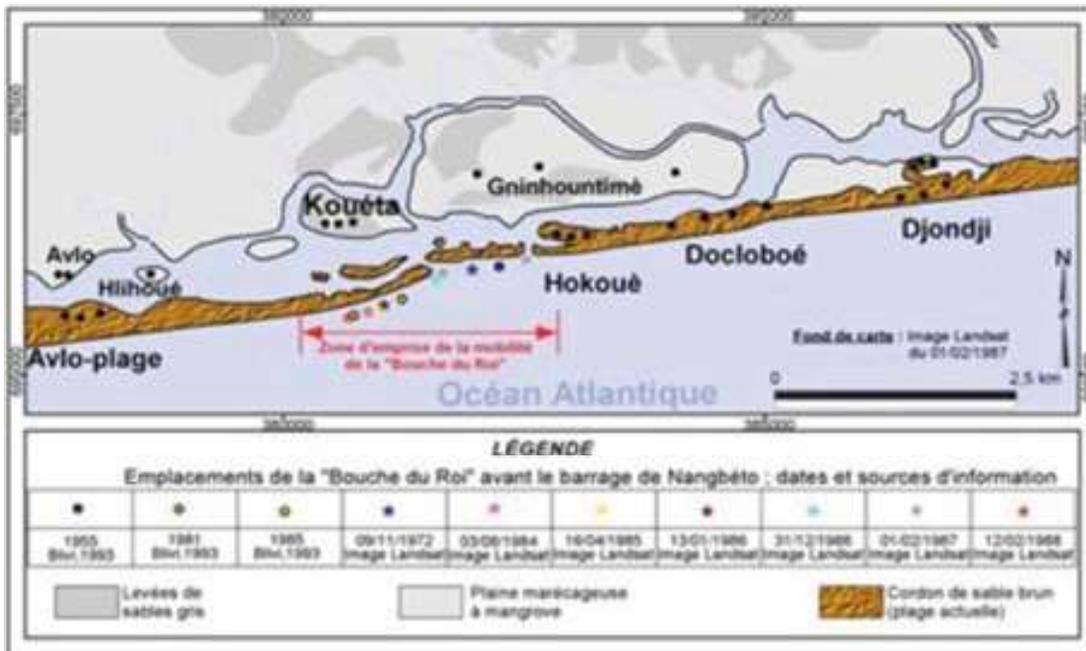
Carte des Aires Marines protégées proposées au Bénin d'après les études de faisabilité réalisées en 2007 et 2011 dans le cadre du Guinean Current Large Marine Ecosystem Project<sup>3</sup>

<sup>3</sup> CEDED-ONG. 2007. Création des aires marines protégées du Bénin : Identification et description des sites / CEDED-ONG. 2011. Projet d'établissement et de gestion des aires marines protégées au Bénin

<b>Aire communautaire de conservation de la Bouche du Roy</b>	BJ1-b
WDPA ID : inexistant	
L'Aire communautaire de conservation de la biodiversité de la Bouche du Roy a été créé par l'arrêté municipal de Comé n°93/77/CC/SG-SADE du 15 septembre 2016. Cette aire communautaire de conservation est intégrée au zonage de la réserve de biosphère du Mono et constitue une partie de ses zones centrale et tampon. Elle dispose d'un plan de gestion simplifiée élaboré en septembre 2016.	



La Bouche du Roi est un des secteurs les plus dynamiques (migration de l'embouchure) du littoral béninois, avec des populations établies sur place en situation de risque



Eléments diachroniques montrant la migration de la Bouche du Roi (source antenne nationale MOLOA du Bénin)

## BJ2 BENIN ZONE CENTRE OUEST

		ANTICIPATION
BJ2-a	174 - OUEST OUIDAH – COTONOU (ancien BJ1-c)	
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>		
<b>Diagnostic</b>	<p>Secteur relativement homogène. Terrasse sableuse bordée côté continent par un réseau de lagunes et chenaux quasiment connectés, mais avec peu de chenaux intermédiaires entre ce réseau et le littoral.</p> <p>Occupation du sol à dominante de cocotiers, vivrier intercalaire type petite/moyenne propriétés à « grandes cases ». Habitat résidentiel de bord de mer à l'approche de Cotonou. Foncier approprié. Concessions immatriculées ?</p> <p>Piste côtière dont le tracé s'approche de la plage (parfois environ 100 m). Habitats précaires en segments voir en concessions s'intercalent entre la piste et la plage. Zones humides de Ouidah à préserver en association avec le site historique classé.</p>	
<b>Dynamique</b>	Littoral homogène, longitudinal, profil rectiligne, tendance à légères ondulations près de Cotonou traduisant la présence d'ondes de « trains sédimentaires » le long du linéaire côtier. Alternance de zones en faible érosion et progradation. Présence de barres d'avant-plage.	
<b>Enjeux</b>	<p>A moyen terme, accompagnement et encadrement du développement d'une zone résidentielle et touristique Ouest Cotonou qui nécessitera :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> La définition et délimitation d'une bande littorale non sécurisée non équipable (route et habitat).</li> <li><input type="checkbox"/> Le recul des segments de route les plus exposés.</li> <li><input type="checkbox"/> Le retrait de l'habitat de bord de plage plus en profondeur.</li> <li><input type="checkbox"/> La densification probable de la zone périurbaine Ouest Cotonou en zone résidentielle devra être accompagnée.</li> </ul>	
<b>Action<sup>9</sup></b>	<p>Zone d'aménagement concerté, et mise en place d'un schéma de secteur pouvant porter des partis d'aménagement structurés par la mise en place d'une route ou piste nouvelle et sécurisée à + de 500 m de la plage équipée d'antennes vers la plage, qui sera un moteur puissant de densification. Dans ce scénario, l'ancienne piste serait abandonnée.</p> <p>Ce dispositif peut proposer un front de mer naturel (essentiellement plantations de cocotiers ?) ménageant l'espace pour une éventuelle évolution du trait de côte. L'encadrement de la préservation des zones humides d'Ouidah devrait permettre une meilleure valorisation de ces espaces indissociables du site historique.</p> <p>Une telle opération nécessiterait des expropriations et un remembrement foncier en vue du retrait des installations existantes sur plage vers le côté continental de la route. Cette opération se traduira par un fort impact foncier (gagnants et perdants sur le plan des valeurs immobilières et foncières).</p> <p>Encadrement et formalisation de la préservation des zones humides et marais maritimes d'Ouidah ;</p>	
Priorité	Elevée	Suivi-observation
		Veille à fin d'anticipation
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>		
<b>Evolution enjeux</b>	Autoroute Ouidah – Cotonou. Point d'entrée du pipeline gazier ouest africain. Démarrage du projet de la route des pêches. Réhabilitation de la route RNIE1 Cotonou-Hillacondji	
<b>Protection côtes</b>	Mise en place d'ouvrages de protection (5 épis) à Anèho, à 1500 m à l'Ouest des anciens ouvrages construits en 1985	

<sup>9</sup> Ces remarques sont génériques et ne tiennent pas spécifiquement compte du projet de la route des pêches mentionné plus haut sur lequel le diagnostic national n'a pas apporté plus d'information.

<b>Priorité</b>	Elevée	<b>Suivi – Observation</b>	<b>Régulier</b>
<b>Aire protégée</b>	OUI	<b>Aléas</b>	Erosion modérée, recul du trait de côte localisé estimé entre 0,25 et 0,55 m / an, autres secteurs stables.

<b>Aire communautaire de conservation de Vodountô</b>	BJ1-c
WDPA ID : inexistant	
L'Aire communautaire de conservation de la biodiversité de Vodountô a été créée en 2014. Elle dispose d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié élaboré en mars 2014.	

<b>Aire communautaire de conservation de Togbin-Adouanko</b>	BJ1-c
WDPA ID : inexistant	
L'Aire communautaire de conservation de la biodiversité de Togbin-Adouanko a été créée en 2014. Elle dispose d'un plan d'aménagement et de gestion simplifié élaboré en avril 2014.	

### **Le Projet touristique « Routes des Pêches (Communes de Cotonou, d'Abomey-Calavi et de Ouidah)**

L'ensemble de cette zone est directement concerné par le projet de développement touristique de la Route des Pêches développé sous la forme d'un partenariat public-privé. Il s'agit d'une opération d'aménagement de l'espace et de développement régional inscrite aux travaux du gouvernement béninois. Dans sa première section le tracé de la voie côtière sera déporté de 150 à 200 m vers le Nord pour s'inscrire à mi-chemin entre la bordure côtière et la lagune côtière. La zone s'étend de Fridjrossé à Ouidah sur une longueur d'une trentaine de kilomètres. Plus précisément, la zone couvre une superficie totale de 5000 ha dont 1500 ha de surface à bâtir et 3 500 ha de surface dédiés aux aménagements de loisir<sup>10</sup>. D'un coût total d'environ 132 milliards, le Projet Route des pêches se positionne comme l'un des plus ambitieux que le gouvernement béninois ait lancé.

Si le projet a été conçu depuis plusieurs années, cette perspective a favorisé une forte spéculation foncière sur tout le littoral, spécialement sur la Route des Pêches où l'hectare de terre coûte plus de 20 millions de francs CFA aujourd'hui (source : diagnostic national). Des conflits d'usage apparaissent notamment avec les établissements côtiers de pêcheurs qui craignent de se voir expropriés et de voir réduit leur accès aux plages. La zone a été classée depuis 2005 (Décret n°2005-684 du 3 novembre 2005 portant classement de la zone à vocation touristique exclusive de la route des pêches).<sup>11</sup> – source SDLAO 2011.

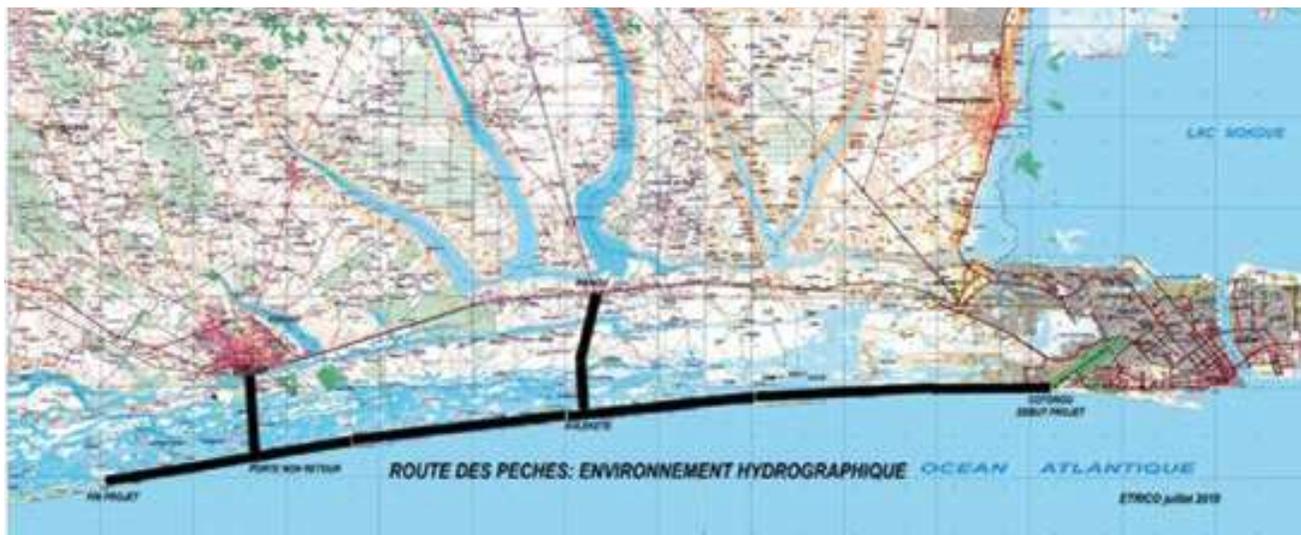
#### **Eléments complémentaires 2015**

Le projet prévoit la création d'une zone d'aménagement touristique, avec la construction d'hôtels (6 000 chambres), d'ensembles résidentiels (7 000 logements, entre villas et appartements), d'infrastructures de loisirs, de commerces, de transports, de services... à terme, cette zone balnéaire devrait susciter la création d'environ 23 000 emplois directs (230 000 indirects) et accueillir jusqu'à 95 000 visiteurs par jour.

En 2015, seuls les travaux d'aménagement d'un tronçon routier de 12,5 km entre Cotonou et le village Adouanko avaient été engagés en février 2014, grâce à une enveloppe de 13,6 milliards de F CFA (environ 20,7 millions d'euros).

<sup>10</sup> Source : République du Bénin. Ministère du Tourisme et de l'Artisanat. 2005. - *Projet de Développement de la Route des Pêches. Fiche synthétique. 16 p.*

<sup>11</sup> Plus d'informations : <http://laroutedespec>



Source antenne nationale MOLOA du Bénin

		ANTICIPATION	
<b>BJ2-b</b>	<b>175 - OUEST AEROPORT (ancien BJ2-a)</b>		
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>			
<b>Diagnostic</b>	Urbanisation dense à proximité de l'aéroport, suivie vers l'Ouest d'un habitat résidentiel de standing. Habitat précaire et occupation « informelle » à proximité du rivage sur toute l'extension. Installations de restauration et de loisirs de bord de plage sur l'ensemble de la zone en haut de plage desservie par une piste côtière à proximité immédiate de la plage.		
<b>Dynamique</b>	Profil longitudinal légèrement ondulé, estran plage assez développé dans la partie est, mais restreint (environ 100 mètres) à l'Ouest. Zone en accrétion (en relation avec les aménagements portuaires de Cotonou). Topographie basse et exposition aux risques de tempête.		
<b>Enjeux</b>	A moyen terme, accompagnement du développement du bâti, qui sera en forte densification dans cette zone convoitée et desservie. Gestion des installations précaires de haut de plage.		
<b>Action</b>	Limitation des nouvelles constructions dans les espaces proches du rivage, retrait planifié des habitats à risque en bord de plage. Suivi rapproché de l'évolution du trait de côte sur l'ensemble de la zone.  Anticipation de l'équipement et de l'aménagement au travers d'un schéma de secteur.		
<b>Priorité</b>	Modérée	<b>Suivi-observation</b>	Veille à fin d'anticipation
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>			
<b>Evolution enjeux</b>	Construction d'infrastructures résidentielles (sur 100 ha ?) et hôtelières (3 hôtels) de haut standing ; pipeline Gaz ; Fibre optique		
<b>Priorité</b>	Modérée	<b>Suivi – Observation</b>	<b>Régulier</b>
<b>Aire protégée</b>	NON	<b>Aléas</b>	Progression de l'accrétion à l'Ouest du port

## BJ3 BENIN ZONE CENTRE EST

		URBAIN	
<b>BJ3-a</b>	<b>176 - AEROPORT AU PORT (ancien BJ2-b)</b>		
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>			
<b>Diagnostic</b>	Urbanisation très diversifiée et dense, outre emprise de l'aéroport. Habitat résidentiel à divers niveaux standing (piscines), grandes infrastructures hôtelières, terrains non bâtis, mais en projet de plus en plus près du rivage ou conquête en bâti précaire spontané. Zone de production maraîchère. Exutoires d'effluents urbains sur la plage à hauteur de l'aéroport. Nombreux déchets solides.		
<b>Dynamique</b>	Profil longitudinal légèrement ondulé, estran et plage très développés (accrétion favorisée par les aménagements du port). Zone exposée en cas d'onde de tempête.  Cette zone située à l'Ouest immédiat du port, est en constante accrétion sous l'influence des ouvrages portuaires. Le recul de la mer dans cette zone est estimé entre 20 à 25 mètres par an (Diagnostic National Bénin).		
<b>Enjeux</b>	A moyen terme, mise en place d'un projet cohérent de mise en valeur du front de mer et de contrôle de l'extension du bâti.		
<b>Action</b>	Limitation des nouvelles constructions dans les espaces proches du rivage. Suivi rapproché de l'évolution du trait de côte sur l'ensemble du secteur. Anticipation de l'équipement et de l'aménagement au travers d'un schéma de secteur.		
<b>Priorité</b>	Elevée	<b>Suivi-observation</b>	Régulier
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>			
<b>Evolution enjeux</b>	Construction de la zone commerciale de Ganhi ; Pipeline gaz ; travaux d'aménagements portuaires (Prolongement de la jetée sud, dragage du bassin portuaire) ; Fibre optique		
<b>Priorité</b>	Elevée	<b>Suivi – Observation</b>	Régulier
<b>Aire protégée</b>	OUI	<b>Aléas</b>	Progression de l'accrétion à l'Ouest du port

<b>Aire protégée du lac Nokoué (proposée)</b>		BJ2-b
<b>WDPA ID : inexistant</b>		
Une première étude relative aux aires marines à protéger a été menée en 2007 et a permis d'engager en 2009-2010 un processus de sensibilisation des collectivités et populations locales, de cartographie participative et de définition de mesures de gestion. 4 aires à protéger ont-été identifiées, parmi elles l'aire protégée du lac Nokoué comporte la partie ouest du lac. Cette aire protégée proposée n'est pas inscrite dans WDPA		

		URBAIN & PORTUAIRE	
<b>BJ3-b</b>	<b>177 - SECTEUR PORTUAIRE ET CHENAL DE COTONOU (ancien BJ2-c)</b>		
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>			
<b>Diagnostic</b>	Secteur complexe, fortement urbanisé, habitat et équipement portuaire, habitat « spontané » à risque d'inondation en rive gauche du débouché lagunaire. Rive droite équipée en enrochements se terminant par une jetée en mer.		
<b>Dynamique</b>	<p>Plage rive droite en situation complexe : une partie Ouest en forte accrétion, partie Est éventuellement en tendance érosion ou stabilisée (ancrage aux deux jetées limitant la plage).</p> <p>Littoral situé entre le débouché lagunaire et un second ouvrage de protection construit en même temps que le port : cette zone est en équilibre dynamique sous l'influence de l'épi de protection communément appelé «épi Est ou épi de Siafato». Littoral situé entre le port et le débouché du Chenal de Cotonou. Cette zone est protégée par un épi en enrochements (communément appelé épi Ouest). La zone est actuellement en équilibre dynamique. Le débouché lagunaire est une zone à morphologie variable qui a subi d'importantes modifications depuis la construction du Port de Cotonou (Diagnostic National Bénin).</p>		
<b>Enjeux</b>	A moyen terme, préservation du bâti et infrastructures proches du rivage.		
<b>Action</b>	Limitation des nouvelles constructions dans les espaces proches du rivage. Requalification urbaine accompagnée d'un retrait des habitats situés sur l'extrémité de la rive gauche du chenal de Cotonou Compléments d'aménagements antiérosifs éventuels. Suivi rapproché de l'évolution du trait de côte sur l'ensemble de la zone.		
<b>Priorité</b>	Elevée	<b>Suivi-observation</b>	Régulier
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>			
<b>Evolution enjeux</b>	<p>Travaux d'aménagements portuaires (Prolongement de la jetée sud en 2014, dragage du bassin portuaire) Lancement projet "Epine Dorsale" composé d'un port en eau profonde, pétrolier, minéralier et commercial à Sèmè-Podji (Bénin), d'une infrastructure ferroviaire opérationnelle de Cotonou à Parakou avec une extension prévue de Parakou à Dosso et Niamey (Niger), d'autant de ports secs que de besoin, notamment les ports secs de Parakou et Dosso et d'un aéroport international à Kraké, à la frontière entre le Bénin et le Nigéria.</p> <p>Projet d'aménagement et d'exploitation des berges de la lagune de Cotonou / Zone de passage de la fibre optique ; Pipeline Gaz ; Réhabilitation de la route Cotonou - Sèmè-Kraké ;</p> <p>Rénovation et extension des épis de protection à l'Est du chenal de Cotonou</p>		
<b>Caractérisation</b> <b>Infrastructure portuaire</b>	<p>Le port de Cotonou existe depuis 1962. La concession du Port de Cotonou a été accordée à Bolloré Africa Logistics depuis 2009 pour une durée de 25 ans dans le cadre d'un partenariat public-privé avec l'Autorité portuaire.</p> <p>La réception d'un quai de 540 m a marqué le début des travaux d'aménagement du terminal.</p> <p>90% des échanges avec l'étranger / plus de 60% du PIB du Pays / 8 millions de tonnes. C'est à travers ce port qu'Areva exporte l'Uranium extrait dans le nord nigérien.</p>		
<b>Protection côtes</b>	Démarrage des travaux de protection d'urgence dans la zone CAME		
<b>Priorité</b>	Elevée	<b>Suivi - Observation</b>	Régulier
<b>Aire protégée</b>	OUI	<b>Aléas</b>	Non reporté



Distribution des ouvrages de défense autour du port (source SDALO Diagnostic National Bénin)

		URBAIN
<b>BJ3-c</b>	<b>178 - SECTEUR DES AMBASSADEURS (ancien BJ2-d)</b>	
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>		
<b>Diagnostic</b>	Largement urbanisé, partie Est structurée en quadrats. Forte densité jusqu'en limite de plage. Aucun aménagement de front de mer. On notera l'apparition depuis les années 1980, dans la partie Ouest du secteur, affectée par l'érosion, l'apparition de grès de plage (beachrock) dégagé par l'érosion.	
<b>Dynamique</b>	Secteur soumis à une forte érosion en aval du chenal et du port de Cotonou, malgré plusieurs aménagements anciens (épis + stabiplage).  Cette zone est en forte érosion actuellement avec un taux d'érosion d'environ 20 mètres par an à l'Est d'immédiat de l'Epi de Siafato. Ce taux décroissant vers l'Est reste supérieur à un mètre par an vers Kraké à la frontière avec le Nigéria. C'est également sur cette partie du littoral que les plus importantes carrières de sables étaient installées. On y a extrait annuellement plus de 800.000 m <sup>3</sup> de sable (source Diagnostic National Bénin).	
<b>Enjeux</b>	A court terme, fort recul du trait de côte menaçant des quartiers urbains denses.	
<b>Action</b>	Limitation absolue des constructions dans les espaces proches du rivage. Projet de défense par un dispositif d'épis en cours. Suivi rapproché de l'impact des aménagements.	
<b>Priorité</b>	<b>Très élevée</b>	<b>Suivi-observation</b> <span style="float: right;"><b>Intensif et Régulier</b></span>
<b>Etude de cas</b>	Les plages béninoises dans le Golfe de Guinée en Afrique de l'Ouest : évolutions et conséquences socio-économiques. Voir annexe 1.	
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>		
<b>Evolution enjeux</b>	Réhabilitation d'anciennes infrastructures de SAGA Petroleum pour l'exploitation de la réserve pétrolière résiduelle de champ de Sèmè par la société SAPETRO ; Pipeline Gaz  Poursuite de l'exploration de l'ensemble de l'offshore béninois	
<b>Protection côtes</b>	Construction de 07 épis de protection entre 2012 et 2013 et d'un revêtement sur une distance de 7,5 km de l'épi Siafato vers l'Est	
<b>Priorité</b>	<b>Très élevée</b>	<b>Suivi – Observation</b> <span style="float: right;"><b>Intensif et Régulier</b></span>
<b>Aire protégée</b>	OUI	<b>Aléas</b> Changement morpho dynamique conséquent suite à la mise en place des épis



*Importante érosion (plage réflexive) dans le secteur face au port  
(Source antenne nationale MOLOA du Bénin)*



*Aménagement du système d'épis à l'Est du port de Cotonou  
(Source antenne nationale MOLOA du Bénin)*



*Aménagement du système d'épis à l'Est du port de Cotonou  
(Source antenne nationale MOLOA du Bénin)*



*Aménagement du système d'épis à l'Est du port de Cotonou  
(Source antenne nationale MOLOA du Bénin)*



Littoral armé à l'Est du port de Cotonou (Source Google Earth)

## BJ4 ZONE EST

		PERIURBAIN	
<b>BJ4-a</b>	<b>179 - EST COTONOU (ancien BJ2-e)</b>		
<b>SITUATION DE REFERENCE</b>			
<b>Diagnostic</b>	Espace littoral peu habité, malgré la proximité des centres urbains. Route côtière entre 1,2 et 1,6 km du rivage. Importantes plantations (cocotiers). Réserves foncières à vocation future sur terrains proches du Nigeria. Zone équipable (terrasses hautes bien drainées).		
<b>Dynamique</b>	Recul du trait de côte à anticiper en fonction des aménagements prévus dans la zone des ambassadeurs.		
<b>Enjeux</b>	Urbanisation respectant le front de mer non construit et aménagé, anticipation des aménagements et de l'occupation/urbanisation du secteur		
<b>Actions</b>	Anticipation de l'équipement et de l'aménagement. Suivi rapproché de l'évolution du trait de côte.		
<b>Priorité</b>	Elevée	<b>Suivi-observation</b>	Veille à fin d'anticipation
<b>DEVELOPPEMENTS DEPUIS 2010</b>			
<b>Evolution enjeux</b>	Construction d'infrastructure routière Cotonou- Nigéria ; Pipeline Gaz Construction d'un poste de contrôle Douanier juxtaposé à Sèmè- Kraké Projet de construction du port en eaux profonde de Sèmè-Podji.		
<b>Priorité</b>	Elevée	<b>Suivi – Observation</b>	<b>Intensif et Régulier</b>
<b>Aire protégée</b>	OUI	<b>Aléas</b>	Nécessité de suivre rigoureusement les impacts de la mise en place du système d'épis à l'Est du port de Cotonou qui se traduit déjà par un recul notable du trait de côte à l'Est du système d'épis

<b>Site Ramsar Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué</b> <a href="#">ZHII / site Ramsar : ZHII ID : 1BJ002 – 1018 / WDPA ID : 220055</a>	<b>BJ2-b / c / d / e</b>
Le site Ramsar Basse Vallée de l'Ouémé, Lagune de Porto-Novo, Lac Nokoué a été désigné comme étant une zone humide d'importance internationale / site Ramsar le 24 janvier 2000 (91 600 ha) (pas de carte dans WDPA)	

<b>Aire communautaire de conservation de Bymins</b> WDPA ID : inexistant	<b>BJ1-c</b>
L'Aire communautaire de conservation de la biodiversité de Bymins a été créée en 2014.	